

Les Archives Berbères

PUBLICATION

DU COMITÉ D'ÉTUDES BERBÈRES DE RABAT

LES ÉTUDES BERBÈRES AU MAROC et leurs applications en matière de politique et d'administration

Presque tous les écrivains sont d'accord pour reconnaître que l'Afrique du Nord est en majeure partie peuplée de Berbères. Aussi appelle-t-on parfois cette vaste contrée <(Berbérie » : c'est le nom que lui donne en particulier MERCIER dans sa si complète et si savante *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie)*. L'auteur s'empresse d'ailleurs, dans sa préface, de faire observer qu'à côté des Arabes et des Berbères purs, il faut tenir compte aussi des Berbères arabisés.

Ces derniers, effectivement, sont fort nombreux, à tel point que des observateurs superficiels ont pu croire pendant longtemps que l'élément arabe dominait dans la population du Maghreb. Il est bien établi aujourd'hui que c'est l'inverse qui est exact, et que les Arabes purs sont assez clairsemés au milieu des autochtones berbères.

La détermination exacte de l'origine des divers groupes ethniques que l'on rencontre en Algérie, en Tunisie et au Maroc est une oeuvre de longue haleine. On y arrivera par des recherches historiques pour lesquelles les annalistes arabes, et surtout le plus grand d'entre eux, IBN KHALDOUN, nous fournissent de précieux documents. La littérature française a déjà produit, également, sur ce sujet, de remarquables travaux au premier rang desquels il faut citer les *Recherches sur les*

migrations des tribus, de CARETTE, et le grand ouvrage de FOLHNEL : « *Les Berbères* ». La science anthropologique apportera un inappréciable concours à ces recherches : elle a déjà fourni des indications assez précises, mais encore incomplètes et dont le D^r HUGUET a exposé l'avenir, plein de promesses : *Les Races marocaines*, in *Revue générale des Sciences* (10 avril 1914)-

Mais les conclusions auxquelles on arrivera ainsi lesteront d'ordre purement spéculatif. Dans une colonie comme l'Algérie, dans des pays de protectorat comme h> Tunisie et le Maroc, ce qui importe au gouvernement qui a assumé la tutelle des indigènes, ce n'est pas tant de connaître l'origine exacte de ces derniers que de savoir à quel groupe les rattachent leurs us et coutumes, dont le respect est aujourd'hui considéré comme un axiome dans la politique coloniale.

Les premiers administrateurs de l'Algérie s'étaient bien rendu compte de la nécessité de traiter les Berbères autrement que les Arabes. C'est en 1807 que cette distinction se manifesta pour la première fois dans un texte officiel : Arrêté du 4 juin créant à Alger un emploi d'amîu des Kbaïles (V. PECOSSIER DE RAYNAUD, *Annales algériennes*, édition de 1854, tome II, page 241). Plus tard, après la conquête de la Kabylie, les usages de ce pays furent respectés, surtout en ce qui concerne l'organisation judiciaire dont l'importance est primordiale. ((Ji\ LARCHER, *Traité élémentaire de Législation Algérienne*, t. II, p. 200).

En même temps, HANOTEAU et LETOURNEUX conduisaient leur magistrale enquête dont ils ont publié les résultats sous ce titre : *La Kabylie et les Coutumes kabyles*, ouvrage si complet qu'il paraît épuiser la question.

Aujourd'hui nous nous trouvons, au Maroc, en présence du groupement le plus considérable de Berbères demeurée à peu près purs. Et tandis qu'en Algérie les populations de cette origine sont cantonnées dans des régions bien délimitées, comme la Grande et la Petite Kabylie, l'Aurès, le Mzab, au Maroc, au contraire,

le pays berbère forme un immense massif qui englobe le Rif, les Djehala, le Moyen Atlas, le Grand Atlas et une partie des plaines sahariennes situées au sud de ces montagnes. En certains points, l'élément berbère déborde même ces limites et c'est ainsi que, tant au Maroc Occidental qu'au Maroc Oriental, l'Administration du Protectorat s'exerce déjà sur d'assez nombreuses populations berbères.

Il importe de les étudier à fond. Les travaux faits en Algérie et surtout ceux de HANOTEAC et LETOURNEC nous fourniront pour cela une base solide ; mais les coutumes varient de tribu à tribu, de village à village ; les particularités doivent être soigneusement notées et examinées pour former un fonds documentaire à l'aide duquel on pourra fixer les règles du contrôle politique et administratif à établir chez ces populations.

C'est là une œuvre vaste, pleine d'intérêt et d'autant plus pressante que peu de travaux d'ensemble ont été consacrés jusqu'à présent aux Berbères marocains. Les informations que nous possédons sur eux sont éparses dans divers ouvrages. Un seul écrivain, QUENDENFELDT, a eu la prétention de consacrer à cette question une sorte de monographie. *Ertheilung und Verbreitung der Berber-Jerung in Marocco*; mais ce travail, paru en 1888-89 dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, fourmille d'inexactitudes. Les meilleurs passages ont été empruntés par l'écrivain allemand à des auteurs français qu'il ne nomme pas, et spécialement à TISSOT (*Recherches sur la Géographie comparée de la Manri-tanie tingitane*. in Mémoires Acad. Inscr. et B. L., 1^{re} série. t. IX. p. 137). et à DE FOUCAULD (*Reconnais-sances au Maroc*).

C'est afin de poursuivre cette enquête que le Résident Général de France au Maroc a adressé, le 15 juin 1914, à tous les postes du Protectorat un questionnaire indiquant spécialement les points à étudier et qu'il a, par décision du 9 janvier 1915, constitué à Rabat un *Comité d'Etudes berbères*. Nous donnons ci-après le texte du questionnaire.

Les *Archives berbères*, organe du Comité d'Etudes, publieront les notices, travaux de toute sorte, se rapportant à ces questions. Parmi les lecteurs, les uns y trouveront des matériaux pour leurs propres études, les autres, et principalement les fonctionnaires du Protectorat, y puiseront d'utiles indications pour les règles à observer dans leurs relations avec nos protégés indigènes.

COLONEL H. SIMON.